



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n°60 du mardi 29 avril 2014, 11h15, salle 5313, Géopolis.

Présent(e)s

Mmes
Nadine Richon
Agnieszka Soltysik Monnet
Nathalie Chiva
Gabriela Cordone
Isabelle Moinet
Romaine Morard
Christine Mohr

Laura Barea (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes
Nathalie Dongois
Christina Györkös

M.
Daniel Oyon

Ordre du jour

- 1) **ULTIME FEEDBACK SUR NOTRE QUESTIONNAIRE A TOUT LE PERSONNEL, APRES NOTRE RENCONTRE AVEC LA DIRECTION..... 2**
- 2) **PREPARATION DE LA RENCONTRE DU 5 MAI AVEC LA DIRECTION 3**
- 3) **POINT SUR LES PARKINGS ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

Accueil

La présidente souhaite la bienvenue à tout le monde.

1) **Ultime feedback sur notre questionnaire à tout le personnel, après notre rencontre avec la Direction**

La CoPers a soumis le questionnaire à la Direction, qui a émis des recommandations sur les différentes catégories :

- Conditions générales de l'emploi
 - Une remarque générale faisait état que toutes les questions ne sont pas forcément pertinentes pour tous les statuts. La CoPers y a donc remédié en y ajoutant la précision suivante : « Si vous estimez ne pas être concerné par l'un des énoncés, merci de cocher « sans avis ».
 - La question relative au travail à domicile doit être précisée. Elle n'indique pas, en effet, si les personnes travaillent chez elles par simple commodité ou par excès de travail.
- Groupe infrastructures et ressources
 - Il serait pertinent d'ajouter une question sur la localisation du lieu de travail (bâtiment). La question sera posée à Mme Antille et rajoutée, au besoin, à la fin du questionnaire.
- Communication et information
 - La question 22 sera reformulée comme suit : « vous êtes informé-e des décisions prises par la Direction de l'UNIL ».
- Questions générales de fin
 - Concernant les statuts des différentes personnes amenées à répondre au questionnaire, la distinction pourrait également se faire au niveau de la stabilité du poste occupé (CDD ou CDI). Il serait donc utile de faire deux catégories, qui se subdiviseraient ensuite comme suit :
 - *Personnel stabilisé* : choix entre « professeur ordinaire », « professeur associé » ou « MER ».
 - *Personnel non stabilisé* : choix entre « maître assistant », « professeur assistant en PTC » et « professeur assistant »

Après la correction de ces quelques points, la CoPers enverra le questionnaire le 12 mai 2014 avec le souhait de pouvoir bénéficier des mêmes listes que celles utilisées pour les questionnaires précédemment adressés à tout le personnel UNIL.

2) Préparation de la rencontre du 5 mai avec la Direction

La CoPers prépare plusieurs questions à poser à la Direction :

- Panorama de toutes les fonctions à l'UNIL
- Comment ces dernières vont évoluer ? (notamment pour la question des MER : quelle stratégie est envisagée la Direction pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves dans certaines facultés ? Avec davantage de MER ou de professeurs ? Il serait également utile de pouvoir insérer ce panorama sur le site de la CoPers.

- Conséquences de la votation du 9 février 2014

La Direction est-elle encore en discussion sur ce point ? Quand sera-t-elle en mesure de communiquer les changements que cela implique et par quel biais ?

- Compensation des heures travaillées le week-end

Analyse d'un cas concret soumis à la Copers

- Parkings

Comment la Direction compte-t-elle investir le montant généré par la hausse du prix des parkings ? Quand cette augmentation entrera-t-elle en vigueur ?

- Une navette gratuite sera-t-elle implantée sur le campus ?
- Serait-il envisageable d'augmenter le nombre de vélos et de bornes ?
- Une participation financière sera-t-elle accordée aux titulaires d'un abonnement Mobilis ?

3) Commission sur les Parkings

Agnieszka fait le point sur la séance du 15 avril 2014 : la Direction a présenté à la Commission mobilité trois choix concernant les prix des parkings :

- Celui du maintien du *statut quo*
- Celui d'une augmentation, en une fois, du prix (passant de CHF 13.-/mois à CHF 80.-/mois)
- Ou celui d'une augmentation progressive de ces prix

La Commission a été informée qu'il n'était pas possible de garder les prix au tarif actuel de CHF 13.-, les dépenses dépassant les recettes (calcul réalisé en tenant compte d'une augmentation des dépenses d'un montant de 500'000.-/année pour une rénovation prévue chaque 30 ans, et jamais encore réalisée. La Commission a donc voté pour l'augmentation progressive, avec l'objection toutefois de certains membres.

Elle a également appris que la décision sur la tarification reste de la compétence de la Direction, l'augmentation étant certaine même si le chiffre exact n'est pas encore connu. Le nouveau système de parking contiendra probablement des barrières qui seront activées par une puce. Il devrait en principe être mis en place pour le printemps 2015.

Direction indique vouloir augmenter les prix des parkings de 13.- à 80.- par mois, progressivement, et justifie cela par la nécessité d'installer des barrières dès l'automne 2015 d'une part et de devoir restaurer les parkings tous les 30 ans, d'autre part.

Il n'a été fait mention ni d'un service de navette pour les personnes ne possédant pas de voiture, ni de l'octroi de subsides pour titulaires d'un abonnement Mobilis, comme cela avait pourtant été suggéré auparavant.

Agenda des prochaines séances :

- Séance CoPers avec la Direction le 5 mai 2014 à 14h (salle à définir)

La séance est levée à 13h00.